



Achat appartement en cours de saisie

Par **anbu77**, le **28/10/2010** à **18:16**

Bonjour,

Je devais signer pour l'achat d'un appartement fin Septembre . Courant septembre , mon notaire m'appelle et me préviens que l'on ne pourra pas signer à la date prévue car il vient d'apprendre que l'appartement que je comptai acheter était en cours de saisie . Il me dit que cela prendra deux mois en plus pour casser la procédure.

Peu de temps après , il m'avertit que je devrais prendre en charge les frais de saisie (soit 5000e) en plus du prix de vente convenu , ce que je refuse car je n'ai point été mis au courant de cette situation au moment de signer le compromis .

Après avoir négocié moi même avec l'avocat de la saisie , que les frais soient inclus dans le montant total de la transaction . Le notaire m'envoie un courrier comme quoi le compromis étant caduc et qui me renvoi mon argent moins les frais de dossier

Je trouve ca grossier de sa part , étant donné que si il avait fait son boulot on en serai pas là . Je souhaite l'attaquer en justice : quels sont mes droits?

merci d'avance